



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 avril 2026

N° 2026.00031

OBJET : Election des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)

<b>DELIBERATION APPROUVEE PAR</b>	<b>34 Voix pour</b>	<b>Voix contre</b>	<b>A l'unanimité</b>
	<b>1 Abstention</b>	<b>Non-participation au vote</b>	

L'An deux mille vingt-six le 9 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Yann DUBOSC.

### **Présents :**

M. Yann DUBOSC, Mme Régine BORIES, M. Marc NOUGAYROL, Mme Bernadette COLIN, M. Baptiste FABRY, Mme Claire MARCELIN, M. Edouard LEROY, M. Zavier ELOUNDOU, Mme Nhu TRAN MINH, M. Mouctabi VIN, Mme Christine PONCELET, M. Hervé GAUGUE, Mme Sylvie TORRAO, M. William PETERS, Mme Julie KASSEL, M. Gil FERNANDES, Mme Pierrette LEFEBVRE, M. The Vinh VO, Mme Marion COMBES, M. Luc-Noël LARCHER, Mme Sandrine FERNANDES, M. Huy LE, Mme Patricia IPARRAGUIRRE, M. Julien HODY, Mme Béatrice BIJARD, Mme Pnina MOKRI, M. Fabrice MANNI, Mme Martine DUVERNOIS, M. Farid CHAOUI, M. David LE ROUX, Mme Christelle ROSSI, M. Olivier PORTE, Mme Fatima MUANZA, Mme Valéry MICHAUX

### **Absente et représentée :**

- Mme Micheline THIBAUT donne pouvoir à M. William PETERS

**Secrétaire :** Mme Régine BORIES

Les membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 35.

-----

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-1 et suivants, modifiés par l'article 6 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 **portant partie législative du code de la commande publique** ;

**VU** le Code de la commande publique, notamment l'article L. 1112-1 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 9 avril 2026 fixant les conditions de dépôts des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

**CONSIDERANT** que l'article L. 1414-2 du CGCT énonce que la Commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 ;

**CONSIDERANT** que l'article L. 1411-5 du CGCT prévoit que lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, la commission est composée de l'autorité habilitée ou son représentant, président, et par  *cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste* ;

**CONSIDERANT** que la Commission d'appel d'offres est présidée, de plein droit, par l'autorité habilitée à signer le ou les marchés concernés ou son représentant lequel ne peut pas être un membre de la Commission.

**CONSIDERANT** qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

**CONSIDERANT** que peuvent participer à cette commission, avec voix consultative :

- le Comptable public de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence ;
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la commission.

**CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de constituer la Commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat municipal ;

**LE CONSEIL,**

**VU** l'exposé,

Après avoir pris connaissance et recueilli les candidatures,

Le groupe « VIVRE BUSSY » a présenté les candidatures :

**Titulaires :**

- Claire MARCELIN
- Edouard LEROY
- Marc NOUGAYROL
- The Vin VO

**Suppléants :**

- Baptiste FABRY
- Mouttabi VIN
- Huy LE
- Luc-Noël LARCHER

Le groupe « ENSEMBLE POUR BUSSY » a présenté les candidatures :

**Titulaires :**

- David LE ROUX

**Suppléants :**

- Fabrice MANNI

Après en avoir délibéré et voté,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

d'**ELIRE** les membres de la Commission d'appel d'offres comme suit :

<b>Le groupe « VIVRE BUSSY »</b>	
<b><u>TITULAIRES</u></b>	<b><u>SUPPLEANTS</u></b>
Claire MARCELIN	Baptiste FABRY
Edouard LEROY	Mouttabi VIN
Marc NOUGAYROL	Huy LE
The Vin VO	Luc-Noël LARCHER
<b>Le groupe « ENSEMBLE POUR BUSSY »</b>	
<b><u>TITULAIRE</u></b>	<b><u>SUPPLEANT</u></b>
David LE ROUX	Fabrice MANNI

**Article 2 :**

de **DONNER** pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,**

**Yann DUBOSC**



**REÇU EN PREFECTURE**

Le 16 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99\_DE-077-217700582-20260409-D0020260003110